



## **Énoncé sur le travail forcé et le travail des enfants**

United Parcel Service Canada Ltd.

UPS SCS Inc.

Rapport conjoint pour l'exercice financier de 2023

## **Ce rapport**

Ce rapport a été rédigé en conformité avec la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes* du gouvernement du Canada. Ce rapport conjoint fait état des mesures prises par deux entités, soit United Parcel Service Canada Ltd. (n° d'entreprise 105453328) et UPS SCS Inc. (n° d'entreprise 871436135) (désignées ci-après comme « UPS Canada »), pour réduire les risques et prévenir le travail forcé ou le travail des enfants dans la production des biens obtenus au Canada ou ailleurs pour notre usage. Le présent énoncé porte sur les mesures prises pour l'exercice financier de 2023 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023).

## **À propos d'UPS**

UPS est l'une des plus grandes sociétés au monde et propose une vaste gamme de solutions de logistique intégrée à ses clients dans plus de 200 pays et territoires. Axés sur sa déclaration d'intention, « Aider notre monde à aller de l'avant en livrant l'essentiel », les quelque 500 000 employés de la société adhèrent à une stratégie qui est toute simple et puissamment exécutée : Priorité au client. Guidée par ses employés. Axée sur l'innovation.

Présente au pays depuis 1975, UPS Canada compte aujourd'hui près de 13 000 employés. L'entreprise est un chef de file en matière de transport et de logistique de colis, de commerce international, d'acheminement mondial de fret et de courtage en douane.

## **Introduction**

UPS reconnaît la responsabilité unique qui incombe aux entreprises du secteur privé pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans la production de biens au Canada ou ailleurs, dans la mesure du possible. Résolument engagée à être une entreprise socialement responsable, UPS vient en aide aux collectivités qu'elle dessert partout dans le monde, travaille à réduire son incidence sur l'environnement et appuie les initiatives en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et de protection des droits de la personne. À UPS, nous gérons nos activités en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables des pays où nous sommes présents. Nous déployons tous les efforts nécessaires pour mener nos activités de manière intègre et éthique.

Le *Livre des politiques d'UPS* et le [Code de déontologie d'UPS](#) sont des exemples d'énoncés de politique à l'échelle de l'entreprise qui expriment clairement notre engagement général envers l'intégrité, nos valeurs et nos philosophies de gestion, ainsi que nos normes de conduite. Les deux documents offrent une perspective globale qui reflète notre vaste gamme de services internationaux et fournit des orientations à nos employés partout dans le monde. Le *Livre des politiques d'UPS* et le *Code de déontologie d'UPS* ont pour but d'assurer que tous les employés et l'entreprise elle-même se conforment à l'esprit des politiques qui y figurent ainsi qu'aux politiques et normes qui seront élaborées ultérieurement. Cela est essentiel au maintien de notre réputation sur le plan de l'honnêteté, de la qualité et de l'intégrité

## **Notre engagement envers l'intégrité**

UPS a toujours su se transformer et s'adapter aux besoins de ses clients, sans toutefois négliger son engagement à être une entreprise intègre. D'ailleurs, nous exigeons de nos employés qu'ils fassent preuve d'intégrité et nous comprenons qu'elle est essentielle à la gestion efficace de nos activités. Nous sommes engagés à nous conformer à nos politiques et exigences légales et à fournir un environnement dans lequel nos employés peuvent exercer leurs fonctions de manière éthique.

## **Choix des fournisseurs et des consultants et diligence raisonnable face aux nouvelles ententes commerciales**

Le *Code de déontologie d'UPS* comporte des énoncés de politique relatifs aux attentes de l'entreprise à l'endroit des fournisseurs et consultants – et de toute autre personne qui transige avec elle ou en son nom. De fait, l'entreprise s'attend à ce que ses fournisseurs mènent leurs activités en respectant toutes les lois et réglementations applicables et en conformité avec les normes d'éthique les plus élevées.

UPS exerce une diligence raisonnable avant de conclure de nouvelles ententes commerciales avec des entrepreneurs indépendants, des consultants et/ou des fournisseurs pour mener ses activités. Ce processus est essentiel et obligatoire afin d'atténuer les risques éventuels que pourraient présenter de telles ententes sur le plan commercial ou juridique.

## **Nous valorisons les droits de la personne**

Le *Livre des politiques d'UPS* et le *Code de déontologie d'UPS* comportent des énoncés de politique qui appuient la protection des droits fondamentaux dans toutes les activités de l'entreprise, partout dans le monde. À titre de société internationale, UPS reconnaît le rôle qu'elle joue dans la reconnaissance des droits fondamentaux de la personne conformément à ses normes élevées en matière de traitement des individus. Nous déployons tous les efforts possibles pour veiller à ce que les droits de la personne – qui concernent notamment l'égalité, le bien-être et la sécurité des employés, le droit de vivre à l'abri des persécutions, et la liberté économique, sociale et culturelle – soient respectés et protégés dans le lieu de travail.

De plus, la [Déclaration d'UPS sur les droits de la personne](#) fournit des directives additionnelles en matière de politiques qui s'alignent sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et qui démontrent l'engagement de l'entreprise à respecter tous les droits de la personne énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

## **Nous sommes profondément engagés à bâtir des collectivités plus sûres**

UPS est déterminée à avoir un impact social et à bâtir des collectivités plus sûres. UPS et la Fondation UPS partagent la mission de promouvoir la culture de philanthropie de l'entreprise, soit d'aider à bâtir des collectivités plus fortes, plus sûres et plus résilientes partout dans le monde. L'approche philanthropique de la Fondation UPS s'articule autour des quatre champs d'intervention suivants : secours sanitaire et humanitaire, engagement communautaire local, équité et habilitation économique, et protection de la planète.

Aider à prévenir la traite des personnes est une façon efficace d'assurer la sécurité des collectivités où nous vivons. Le département de la Sécurité intérieure des États-Unis définit la traite de personnes comme le fait de contraindre une personne à travailler ou à fournir des services sexuels. Nous sommes conscients que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont victimes chaque année de la traite des personnes partout dans le monde.

La [Politique d'UPS sur la lutte contre la traite des personnes](#) réaffirme l'engagement de l'entreprise à lutter contre la traite des personnes en interdisant l'utilisation de ses ressources ou actifs, quels qu'ils soient, à des fins qui faciliteraient la traite de personnes, y compris le travail

forcé, la servitude pour dettes, la servitude volontaire, le trafic sexuel ou l'achat d'actes sexuels. La politique s'étend à l'ensemble de l'entreprise, notamment à tous ses employés, fournisseurs, consultants, conseillers, représentants tiers et sous-traitants.

Partenariat d'UPS avec l'organisme Truckers Against Trafficking (TAT) : UPS, avec le soutien de la Fondation UPS, offre l'un des plus importants programmes d'éducation et de sensibilisation dans l'industrie du transport. Le TAT, quant à lui, travaille à outiller nos employés pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la prévention de la traite de personnes, notamment en apprenant à tous les livreurs d'UPS, partout dans le monde, à reconnaître les signes de traite humaine et à les signaler aux autorités appropriées. UPS et la Fondation UPS allouent régulièrement des ressources pour former les employés, appuyer des organismes à but non lucratif et assurer un leadership éclairé en matière de lutte contre la traite de personnes.

### **Ce que nous faisons pour atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants**

En tant que société internationale exerçant des activités partout dans le monde, UPS se conforme à toutes les lois applicables portant sur la lutte contre l'esclavage moderne. Au Canada, UPS a entamé le processus d'identification des risques et continuera d'évaluer et de cerner les occasions de réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans la production des biens qu'elle se procure.